

L'Unité de Formation par Apprentissage du Lycée des métiers Amyot d'Inville

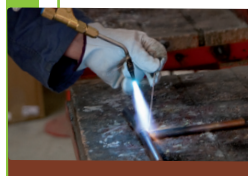
La formation dispensée à l'UFA de Senlis prépare des apprentis au Brevet de Technicien Supérieur Fluides Environnements en génie climatique par apprentissage.

Cette formation forme à ce jour 15 candidats sur deux années par alternance.

Nous travaillons en confiance avec les partenaires suivants : Aéroports de Paris, Nestlé, Cofely, Axima Concept, Dalkia, Coudert, Gesclim, EEFC, Tunzini nucléaire AGS systems...

L'alternance est de 15 jours en entreprise et 15 jours en centre de formation.

A l'UFA de Senlis, nous privilégions une pédagogie préparant à l'examen du BTS tout en réinvestissant le vécu en entreprise de chaque apprenti. Sous forme de partages d'expériences, apprentis et formateurs sont intimement liés pour permettre de former au mieux les techniciens supérieurs de demain, responsables et compétents.



Nous contacter

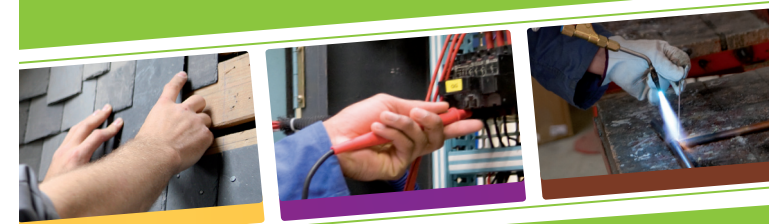
Lycée Amyot d'Inville
10 avenue de Reims
BP 113 - 60300 Senlis

Téléphone : 03 44 53 92 00
Télécopie : 03 44 53 92 27
courriel : ce.0600049c@ac-amiens.fr
Site internet : <http://amyotdinville.lyc.ac-amiens.fr/>

En charge de ce dossier

Corinne TAILLEFUMIER
Gestionnaire

Eric FELICE
chef de travaux en charge
des relations avec les entreprises



Unité de Formation par Apprentissage

Lycée des métiers
Amyot d'Inville
Senlis

Pourquoi nous verser votre taxe d'apprentissage ?



Le Lycée des métiers Amyot d'Inville

Labellisé lycée des métiers du Bâtiment - Travaux Publics, de la Vente et de la Communication Graphique, le lycée Amyot d'Inville avec son UFA renforce son partenariat avec les milieux professionnels de l'énergétique.

Les formations proposées au lycée des métiers couvrent des secteurs d'activités variés de l'artisanat au plus grandes entreprises :

- Métiers du bâtiment et des travaux publics,
- Métiers de l'énergétique,
- Métiers de la vente et du commerce,
- Métiers de la communication et des Arts graphiques,
- Métier du service Agent polyvalent de restauration.

Le lycée des métiers de Senlis prépare les jeunes scolaires, les adultes en formation continue et les apprentis. Ces formations s'étendent du CAP au Bac Professionnel ainsi qu'aux études supérieures dans le domaine de l'énergétique avec le Brevet de Technicien Supérieur.

Le fonctionnement de ces sections exige un investissement matériel important et en constante évolution. Sans votre contribution nous ne saurions mettre en place des équipements professionnels souvent coûteux. Nos élèves, étudiants des métiers et stagiaires de la formation continue peuvent alors développer des connaissances et des compétences indispensables à une insertion réussie au sein vos entreprises.



Verser votre taxe pour

La formation initiale par apprentissage

L'UFA du lycée des métiers Amyot d'Inville dépend du Centre de Formation par l'Apprentissage de l'Académie d'Amiens (CF3A) qui est habilité à percevoir la part correspondante au quota d'apprentissage.

La taxe d'apprentissage nous est indispensable pour rémunérer les formateurs, approvisionner les ateliers pédagogiques en matière d'œuvre et financer le suivi en entreprise de nos apprentis.

Choisir le CF3A c'est renforcer, au lycée Amyot d'Inville, le développement de l'apprentissage pour les métiers de l'énergétique.

Comment effectuer le versement?

Après de votre organisme collecteur, en précisant que votre versement doit être affecté au GIP CF3A 20 boulevard d'Alsace Lorraine 80063 Amiens cedex 9 à la demande de l'UFA du lycée Amyot d'Inville de Senlis

La formation initiale sous statut scolaire

Le lycée des métiers Amyot d'Inville est habilité à percevoir de la taxe d'apprentissage correspondant au barème pour la catégorie B au titre de ses formations et par extension pour les catégories A et C.

Au lycée des métiers de Senlis, nous utilisons une partie de la taxe d'apprentissage pour financer les projets que nous menons en partenariat avec des entreprises picardes. Nous mettons ainsi le savoir faire de notre section de BTS au service des entreprises. Choisir le lycée des métiers Amyot d'Inville c'est contribuer au rapprochement de l'Ecole et de l'Entreprise pour une meilleure adéquation.

Comment effectuer le versement ?

Après de votre organisme collecteur, en précisant que votre versement doit être affecté au profit du lycée Amyot d'Inville - 10 avenue de Reims - BP 113 - 60300 Senlis.

Le bordereau de votre organisme collecteur permet d'y faire figurer ces deux versements.